



Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du mardi 7 avril 2026**

**Délibération : N° 2026-10**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mille vingt six le 7 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 30 mars 2026

**Présent(s) :**

Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Philippe CHIKHI, Clément DEUDON, Kelly CATILLON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD

**Absent(s) :**

Francis MARTINACHE ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Hélène CATILLON ayant donné pouvoir à Kelly CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART ayant donné pouvoir à Johann WERY

**Secrétaire de séance :** Régis SEMERY

**Réhabilitation d'un local en bureaux – Construction d'un escalier et d'un ascenseur**

**Avenant n°1 Lot 3 Menuiseries extérieures**

**DÉLIBÉRATION**

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation d'un local en bureaux – Construction d'un escalier et d'un ascenseur », des travaux complémentaires imprévisibles à l'ouverture du chantier doivent être programmés.

Suite à la purge du bâtiment, des remplacements de châssis supplémentaires doivent être envisagés.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 5 716,64 € HT soit 6 859,97 € TTC pour le lot 3 attribué à EIFFAGE Construction (2 rue de l'émaillerie– 02 200 SOISSONS)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20260407-2026-10-DE Page 1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Montant marché de base : 38 513,62 € HT soit 46 216,34 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : 5 716,64 € HT soit 6 859,97 € TTC

Total nouveau marché : 44 230,26 € HT soit 53 076,31 € TTC soit 14,84 % d'écart par rapport au marché initial

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux supplémentaires ;

## DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 du lot 3 d'un montant de 5 716,64 € HT, soit 14,84 % d'écart par rapport au marché initial ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférant ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 7 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Régis SEMERY



Le Maire,  
Johann WERY

